



M. PICOU aux DP d'ADOMA le 19 11 2009 :

FLAGRANT DELIT DE MENSONGE !

Interrogé en DP au sujet des pratiques de **Régie Service 13** qui effectue le nettoyage des locaux ADOMA Marseille, **M. PICOU** a déclaré « **Ces éléments émanant de la CGT nettoyage des Bouches du Rhône sont faux** ». (Le syndicat a dénoncé entre autres le recours au travail dissimulé et l'emploi de sans papiers sur des postes d'insertion financés par l'Etat). Pour que chacun se fasse une idée précise dans un dossier où la justice et les pouvoirs publics sont saisis, voici ci après quelques éléments.

Depuis plusieurs mois¹ nous avons alerté sur les pratiques de **Régie Service 13**. En avril dernier plusieurs salarié-e-s, dont certains en situation irrégulière, ont contacté la CGT pour des questions relevant du droit du travail. Parmi ceux-ci une salariée intervenant sur les résidences du centre ville, a entamé en **mai 2009** une procédure dans le cadre de la circulaire gouvernementale dite de régularisation par le travail.

A cette même période nous avons demandé à ADOMA (national et régional), de ne pas renouveler le contrat avec la régie et permettre ainsi, au **12 11 09**, date anniversaire du contrat, la réembauche des anciens salarié-e-s par la nouvelle entreprise attributaire du marché. Démarche confortée par la connaissance que nous avons des pratiques scandaleuses de Régie Service 13.

Sans réponse, nous sommes montés **le 23 octobre** à la direction nationale : nouveau refus de nous recevoir malgré le fait que nous l'alertions par écrit sur de nouveaux manquements à la loi et en particulier l'exploitation de sans papiers sur des postes qui, rappelons le, sont subventionnés par l'Etat.

Le **5 novembre**, pour forcer le rendez vous, nous avons simultanément bloqué les entrées du siège à Paris et investi la direction régionale à Marseille. Enfin reçus par **M. Picou**, nous lui avons remis entre autres, le dossier de demande de régularisation de la salariée citée plus haut, (travaillant encore dans les locaux d'ADOMA) et datant du 18 mai 2009. **Au vu du dossier, M. Picou** rédigeait immédiatement un courrier (**étrangement daté du 3 novembre** soit deux jours avant) de mise en demeure à la régie. Cette dernière faisait alors deux choses :

- Elle répondait, contre toute évidence, que la salariée en question était en règle, qu'elle ne travaillait que depuis septembre à la régie et qu'elle n'intervenait pas sur les foyers sauf exceptionnellement 3 jours (correspondant miraculeusement à la date de notre venue). Apparemment **M. Picou** malgré notre mail en réponse à ces mensonges a choisi de faire comme s'il les croyait.
- Le lendemain de notre venue, le chef de service de la salariée **lui signifiait verbalement son licenciement et la harcelait** (devant témoins) pour qu'elle **rende les clefs** en sa possession dont celles du foyer rue du Baïnoir.

La salariée, alors accompagnée de 3 personnes allait porter plainte pour travail dissimulé et les clefs en question ont été remises chez un huissier.

Les éléments que nous avons transmis aux pouvoirs publics, aux juridictions compétentes et que **nous tenons à disposition** de qui veut se faire une idée montrent entre autres que :

- La salariée travaille pour la régie **depuis 2004**, parfois avec contrat (**10 signés** depuis cette date), parfois sans contrat.
- Ses contrats **ne mentionnent jamais les foyers ADOMA** comme lieu de travail alors qu'elle a travaillé sur plusieurs d'entre eux.
- Les salaires versés correspondent rarement aux heures mentionnées sur les contrats
- Elle a travaillé depuis 2007 sur plusieurs foyers
- Bien que n'étant pas inscrite à l'ANPE (et pour cause) **on a signé pour elle et sans la consulter, en janvier 2008, un parcours d'insertion de 24 mois !!**
- Son employeur, parfaitement au courant, n'a pas voulu en avril dernier remplir le document **cerfa** ni une promesse d'embauche qui aurait conforté son dossier de régularisation.

Jusqu'à quand ADOMA va s'enliser dans ce dossier. A moins qu'il y ait des intérêts particuliers à défendre...

¹ La 1^{ère} fois en septembre 2008 nous avons dénoncé des faits relevant du pénal.(courriers à ADOMA et la DDTE)